





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-119**

**Séance publique du**

**31 mars 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1106531-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : LA PAULIANE - PLAN CAMPUS - AUTORISATION DONNÉE A L'ÉTAT POUR L'ACCÈS AU SITE POUR LES ÉTUDES PRÉALABLES ET LE DÉPÔT DE TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME.**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2017

-----

**Nomenclature : 3.1**  
Acquisitions

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : LA PAULIANE - PLAN CAMPUS - AUTORISATION DONNEE A L'ETAT POUR L'ACCES AU SITE POUR LES ETUDES PREALABLES ET LE DEPOT DE TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commune d'Aix en Provence a acquis la propriété dénommée « la Pauliane » cadastrée section EW n°49, d'une surface de 26 613 m<sup>2</sup> par actes authentiques en date du 22 octobre 2010, du 24 novembre 2010, du 11 octobre 2012 et du 24 juillet 2013 auprès des copropriétaires M. et Mme TRONQUIT, les consorts FERRANDEZ, M. et Mme BORUCHOWICZ et M. BUSNEL pour un montant de 4 900 000 euros.

Elle s'est également rendue propriétaire par acte authentique du 29 décembre 2011 de la parcelle non bâti cadastrée section EW n°48 d'une surface de 5284 m<sup>2</sup> pour un prix de 80000 euros.

La Commune d'Aix en Provence s'est engagée, dans le cadre de l'opération nationale Plan Campus, à mettre à disposition de l'Université et du CROUS les terrains viabilisés de la "Pauliane" afin d'accueillir les futurs locaux de la Faculté d'Économie et des logements étudiants.

A présent la délimitation de l'emprise foncière à l'Etat est connue et les travaux de viabilisation sont en cours de réalisation ( réseaux, bassin de rétention, voirie).

Le géomètre a délimité le lot n°3 objet de la cession à l'État et la déclaration préalable de division n°13 001 17J0058 en vu de bâtir a été déposée à la Direction de l'Urbanisme le 30 janvier 2017.

Le lot 3 est composé de plusieurs parcelles, EW n°49p ,EW n°48p ,EW n°47p pour une surface totale de 34 871 m<sup>2</sup>.

La cession à l'Etat ne pourra intervenir qu'après avoir régularisé un échange de parcelles avec la SCI propriétaire de la parcelle EW 47. L'acte correspondant est en cours de préparation.

Pour permettre l'avancement du projet dans l'attente de la signature de l'acte de cession définitif avec l'Etat, il convient d'autoriser ses services à intervenir sur le site (études préalables, sondages) et à déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes correspondantes.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'Etat, dans l'attente de la signature de l'acte de cession définitif, à accéder au terrain d'assiette de l'opération pour réaliser les études préalables et les sondages.
- **AUTORISER** l'Etat, dans l'attente de la signature de l'acte de cession définitif, à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du Plan Campus.

DL.2017-119 - LA PAULIANE - PLAN CAMPUS - AUTORISATION DONNEE A L'ETAT POUR L'ACCES AU SITE POUR LES ETUDES PREALABLES ET LE DEPOT DE TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME.-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

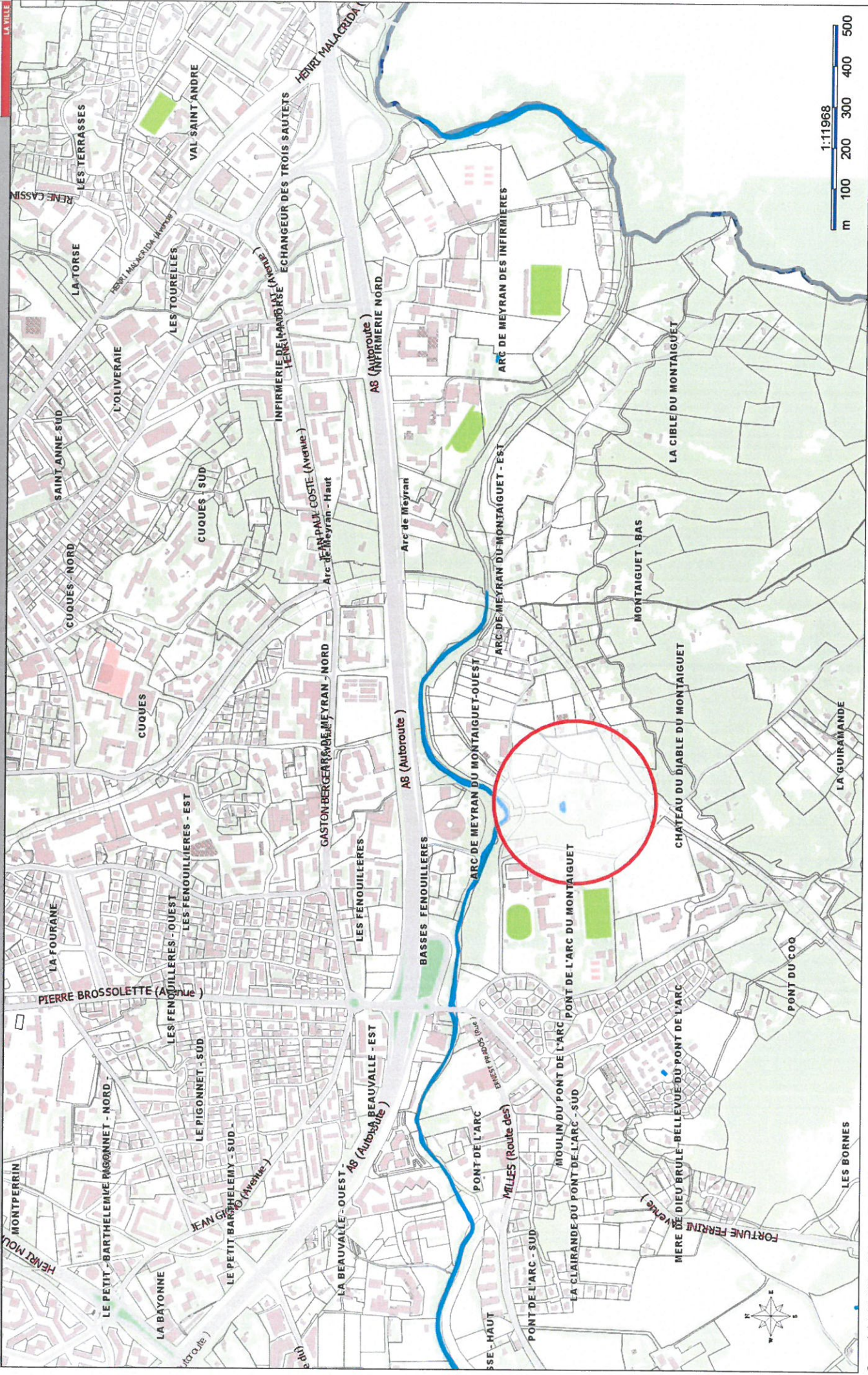
L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# PLAN DE SITUATION PLAN CAMPUS





BRICHEL, PLOMBIERES, OSIMO  
GUYERRE - PELOUC  
Géomètres Experts Associés  
16, Rue Notre Dame Catherine  
14100 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT  
Tél : 03 20 41 21 21  
E-mail : ge@ge-experts.com



DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
COMMUNE DE AIX EN PROVENCE  
Pont de l'Arc du Montagnuet

## AMENAGEMENT DE LA PAULIANE - ECO CAMPUS -

### PROJET DE DIVISION

Date :	Decembre 2016	Echelle :	1/500	Validé	
Dossier :	16.3230			A. FLOERKE	
Historique					
indice	date	modification		Validé	
A	06/09/17	Livraison finale		A. FLOERKE	

Fichier : 16\_3230\_Projet\_Division.dwg

- Limite cadastrale
- Limite DA CG Expert (Géomètre Expert)
- Limite divisoire projetée

Le fond de plan topographique a été établi par le Cabinet CASTIGLI, Géomètre Expert. Les fichiers des différents projets ont été fournis par la Mairie d'Aix en Provence fin décembre 2016 et ont pour référence :

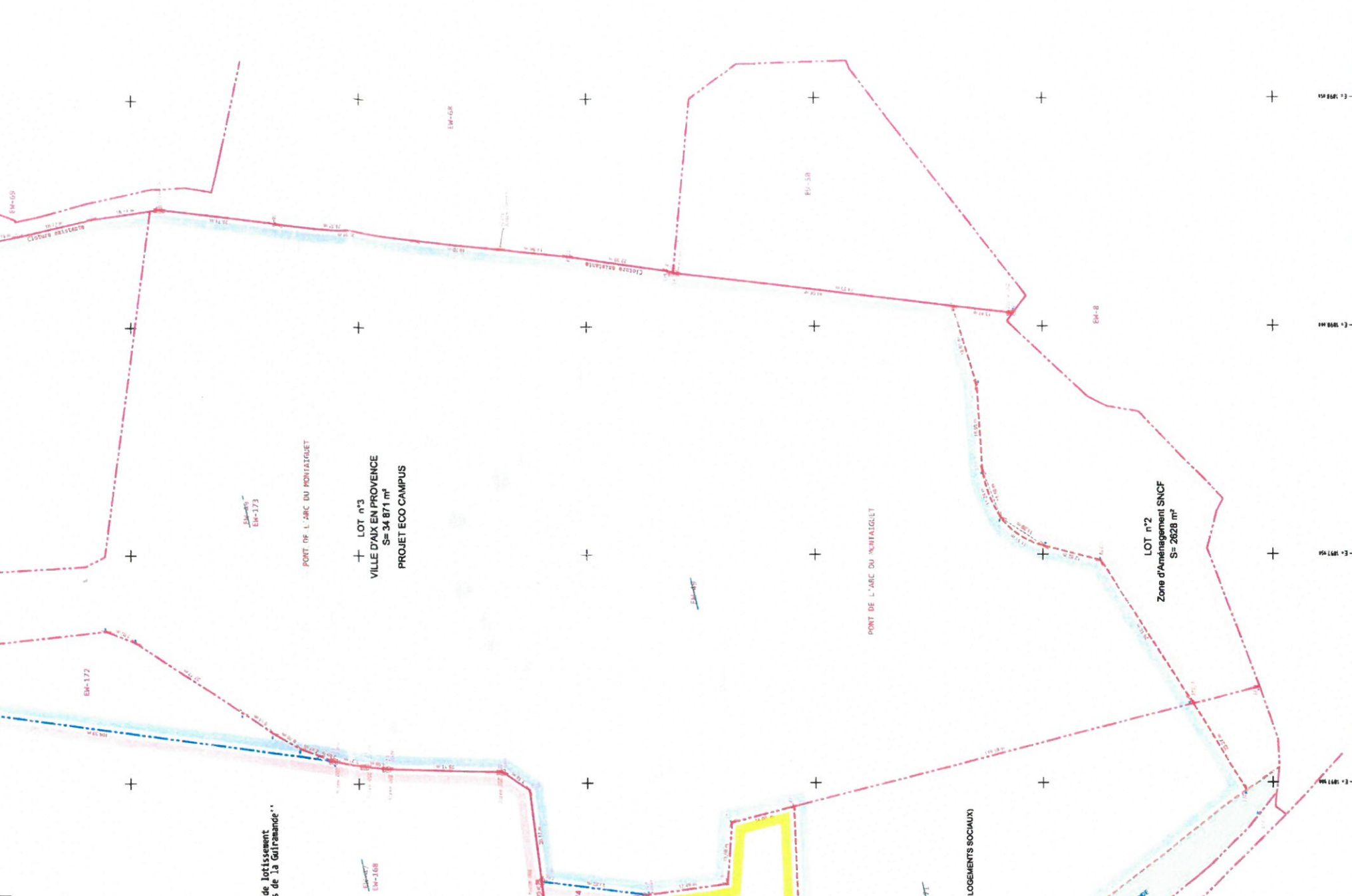
13963-TOPO-REV3.dwg  
guyerrre\_reco\_topo\_proj\_V3-SMCF-Acad2016\_27-10-2016\_2.dwg

Eae - Bassin de la Guiramaunde - Ind B.dwg  
Le bornage contradictoire avec les parcelles EM 68 et 50 a été réalisé par la Ste ATGSM Géomètre Expert. La limite bornée a été appliquée sur le plan 13963-TOPO-REV3 par la société ATGSM.

Le bornage contradictoire et les divisions afférentes ont été réalisés par la Sté CG Expert, Géomètre Expert et fournis dans le fichier S3917\_0.Dwg

La Mairie d'Aix en Provence a fournis le dernier projet hydraulique, il a pour référence :

20161208 DCE Pauliane Hydraulique Ind B



LOT n°5  
Régularisation Chemin de la Guiramaunde  
S=1242 m²  
(Partie à transférer au Domaine Public communal)

Coordonnées Lambert CC 44  
Nivellement NGF

- CB-52 Numéro de parcelle
- Application cadastrale
- Les limites de servitudes définitives qu'une fois le bornage réalisé.
- Limite bornée contradictoirement